

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER
ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
POUR L'ANNÉE 2021**

AVIS PUBLIC est donné que conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q.; chapitre C-19), le directeur général et greffier de la Ville de Paspébiac déposera le rapport financier et le rapport du vérificateur externe de la Ville de Paspébiac pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, à la séance extraordinaire du conseil qui sera tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel au 7, boulevard Gérard-D.-Levesque Est, Paspébiac, **le mercredi, 21 décembre 2022 à 19 h.**

Donné à Paspébiac, le 7 décembre 2022 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.



Daniel Langlois, directeur général et greffier